

Signature d'un protocole de partenariat entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et la Caisse des Dépôts

Bordeaux, le 24 mai 2017 - Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts (CDC) et Christophe Masson, Directeur Général du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) ont signé un protocole de partenariat sur la période 2017-2019. Ce protocole a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Caisse des Dépôts concourra aux orientations majeures qui structureront le projet de développement du GPMB.

Ce partenariat est le fruit d'un travail collaboratif engagé depuis plusieurs années dont le but est de réaliser des projets structurants et de promouvoir l'élaboration de solutions permettant au GPMB de répondre aux enjeux des transitions territoriale, numérique et énergétique sur les installations et fonciers qu'il maîtrise, notamment dans le cadre du réaménagement du quartier des Bassins à flot.

Ainsi, la Caisse des Dépôts sera susceptible d'intervenir :

- en **crédits d'ingénierie** pour le cofinancement d'études liées au projet du GPMB dans la perspective d'un co-investissement par la Caisse des Dépôts.

- **en consignment**, la Caisse des Dépôts assurant la sécurité financière et la restitution selon les principes de gratuité, de neutralité et de transparence des sommes que le GPMB souhaiterait consigner pour garantir la remise en état d'un foncier, les obligations de démantèlement d'un site, la solvabilité d'un candidat à l'un de ses marchés publics ou pour prévenir d'un litige.

- **en fonds propres**, au titre de son action d'investisseur d'intérêt général sur des projets ayant pour objet de concourir à l'élaboration du projet du GPMB dès lors que :
 - ✓ son intervention ne se substitue pas à l'initiative privée, mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante ou absente, ce qui implique dans la majorité des cas un positionnement minoritaire en tant qu'actionnaire,
 - ✓ elle peut agir en investisseur avisé, en poursuivant une rentabilité appréciée sur le long terme,
 - ✓ l'investissement concerné développe de très fortes exigences environnementales.

Depuis leur rapprochement, le Grand Port de Bordeaux et la Caisse des Dépôts ont créé la SCI BORDEAUX PORT IMMO - Grand Port Maritime de Bordeaux (60%) et la CDC (40%) - pour porter ensemble le complexe « G1 » d'une surface totale de 22 000 m².

Le GPMB et la Caisse des Dépôts se sont également mobilisés pour faire émerger le projet territorial « Site Expérimental Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydroliennes » (SENEOH).

Enfin, le GPMB et la Caisse des Dépôts se sont également associés pour participer aux réflexions du dossier « P12 » afin de contribuer au développement économique et commerciale de la zone ouest des Bassins à Flots.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>


A propos de Grand Port Maritime de Bordeaux

XXXXXXXXXX

XXXXXXXXXX

Caisse des Dépôts

Service de presse : 05 56 00 01 62
Anne.fontagneres@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](#)

Grand Port Maritime de Bordeaux

Anne Thomas - Pôle communication
05 56 90 59 84 / M. 06 4 49 92 60
Courriel : a-thomas@bordeaux-port.fr
